

## Programme pour l'étudiant

L'étudiant sera capable :

1. dans le respect des consignes données et des règles juridiques et déontologiques des professionnels de la comptabilité, de mettre en œuvre une recherche personnelle et critique traduite dans un rapport circonstancié mettant en évidence sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes spécifiques dans un des domaines suivants :

- l'analyse et l'application de normes comptables avec comparaison des normes nationales et internationales ;
  - l'audit d'une entreprise, y compris son évaluation préalable ;
  - l'analyse commentée d'une restructuration d'entreprise ;
  - l'analyse commentée d'une transformation d'entreprise ;
  - la fiscalité internationale, la planification fiscale, la fiscalité comparée, les mécanismes de fraude fiscale, avec référence à la jurisprudence nationale et extra nationale, ...
2. de préparer judicieusement la défense orale de ce rapport pour mettre en valeur :
- les démarches généralement exigibles dans l'exercice de la profession,
  - sa maîtrise des connaissances, des techniques et des méthodes propres au sujet traité,
  - les démarches effectuées pour confronter les résultats de ses recherches avec les réalités de la profession,
3. de négocier avec le chargé de cours, le thème général de la recherche à mener et de communiquer l'engagement qu'il prend dans le traitement du sujet qu'il a choisi ;
4. d'informer le chargé de cours de l'état d'avancement de ses travaux de recherche, de la rédaction de son travail ;
5. de prendre en compte les conseils prodigués et les remarques émises par le chargé de cours ;
6. d'évaluer, avec le chargé de cours, la valeur de son travail pour remédier, s'il y a lieu, aux lacunes tant sur le plan du contenu que des techniques développées.